



# Travail de mémoire

7 octobre 2021 Inauguration du jardin Maurice Audin

«Dénommer un espace est toujours un moment fort et symbolique. Ce soir avec cette plaque et ce jardin, nous participons au devoir de mémoire, une mémoire collective puisque nous sommes dans l'espace public. Florence Delaunay



Le 11 juin 1957, la bataille d'Alger oppose les parachutistes français aux indépendantistes algériens du FLN. Maurice Audin, 25 ans, est arrêté à son domicile algérois et emmené par des militaires français. Le mathématicien, assistant à l'université d'Alger, militant communiste anticolonialiste, est soupçonné d'héberger des membres de la cellule armée du Parti communiste algérien.

Il est alors torturé, comme en témoignera Henri Alleg, aux mains des militaires en même temps que lui. (Il écrira un ouvrage autobiographique sur la torture en 1958, *La question*). Plusieurs jours après l'arrestation, des militaires informent Josette Audin, son épouse, de la prétendue évasion de son mari lors d'un transfert. C'est la version officielle que tiendra l'Etat français jusqu'en 2014. Josette Audin porte plainte pour homicide en 1957.

En 1958 est publiée une enquête de l'historien Pierre Vidal-Naquet (*L'affaire Audin*) qui démontre qu'il y a pas eu d'évasion : Maurice Audin est mort alors qu'il était torturé aux mains des parachutistes. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Après plusieurs décennies d'enquêtes et la publication de plusieurs témoignages, le comité Audin a réussi à obtenir une réponse de l'Etat français. Pour la première fois en 2014, François Hollande, alors président, admet que «Maurice Audin ne s'est pas évadé» et qu'il est bien «mort durant sa détention». Son prédécesseur, Nicolas Sarkozy, n'avait jamais répondu au courrier de Josette Audin. Emmanuel Macron, en 2018, reconnaît officiellement les responsabilités de l'Etat français et de l'armée française dans cet assassinat.

On estime que 3 000 personnes ont disparu pendant la bataille d'Alger.

Il a fallu plus de soixante années pour que l'Etat français reconnaisse que cet assassinat a été possible parce que tous les pouvoirs avaient été donnés à l'armée par l'Assemblée Nationale française et que la torture était un système généralisé, accepté, assumé, justifié par les plus hautes autorités de l'Etat.

Pierre Mansat



## France-Algérie Histoire et mémoire

Sylvie Thénault, historienne, directrice de recherche au CNRS, a mis en perspective les 3 grandes périodes dans l'Affaire Audin.

- Pendant la première période, celle de la guerre d'Algérie, le parti communiste algérien a été dissout et Maurice Audin, engagé dans l'aide aux militants, sera arrêté. Les parachutistes avaient *légalement* le droit d'arrêter le moindre suspect à leurs yeux - à Alger, ils arrêtaient massivement - et rien ne les obligeait véritablement à déclarer leurs arrestations au moment où ils les effectuaient. Josette Audin cherchera des soutiens et trouvera immédiatement ceux de l'historien Pierre Vidal-Naquet et du mathématicien Laurent Schwartz, puis d'autres intellectuels s'engageront dans leur sillage, avec la fondation du Comité Maurice Audin. Et cette affaire est devenue la plus connue de la guerre.

- Dans l'après-guerre, dans les années soixante, les historiens se sont interrogés sur les moyens de répression et la torture en Algérie. Le comité Audin a été alors identifié comme un lieu d'information et de communication sur les tortures et le fonctionnement du système répressif. En 1962 il publie *La raison d'Etat*, recueil de documents commentés.

L'amnistie prévue par les accords d'Evian concernait les partisans algériens détenus de l'indépendance. Mais cette amnistie couvrira également de façon implicite les exactions des policiers et militaires français. La plainte de Josette Audin fera donc l'objet de multiples obstacles avec finalement un non-lieu rendu pour clore la procédure et empêcher l'ouverture d'autres. Avec cette interruption, la vérité sur la mort de Maurice Audin reste inconnue.

Dans le centre d'Alger, une place porte le nom de Maurice Audin, reconnu comme martyr de la guerre d'indépendance.

- En France il y a aussi une continuité dans les engagements qui entretiennent le souvenir. Dans les années 2000 on observe un regain dans la mémoire et le souvenir, et la publication des mémoires du général Aussaresses provoque la polémique. La question est de nouveau posée dans l'espace public en France (*L'Appel des Douze*) avec la demande de reconnaissance politique de la torture et des disparitions (Inauguration d'une place Audin à Paris).

La reconnaissance de la responsabilité de l'Etat sera effective en 2018, confirmant le fait que les militaires agissaient dans un cadre légal. Mais on ne connaît toujours pas la vérité sur la mort de Maurice Audin.

